

**PROPOSITION D'ASSURANCE****Loyers impayés – Vacance locative**A adresser à [production@invenia-assurances.com](mailto:production@invenia-assurances.com) ou par télécopie au 04.66.40.64.31**L'ADMINISTRATEUR DE BIENS - PROPOSANT**

Raison sociale : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Tel : ..... Fax : .....

Date de création de l'agence : ..... N° SIRET : .....

Nom du dirigeant : .....

N° de carte gestion : .....

Nom de votre assureur en RC : .....

Appartenez-vous à une fédération ou à un réseau d'agences : OUI NON

Avez-vous plusieurs agences ? : OUI NON

Votre demande concerne t'elle l'ensemble des agences ? : OUI NON

Votre Email : .....

Votre site internet : .....

Quelles activités exercées vous : SYNDIC..... % GERANCE..... % TRANSACTION..... %

**LE PORTEFEUILLE**

Nombre de propriétaires en portefeuille : .....

**• LOCAUX D'HABITATION**

Nombre de lots gérés : ..... Dont ..... locaux vides ..... meublés

Montant moyen des loyers, charges comprises : .....

Types de lots gérés : F1.....% F2.....% F3.....% F4.....%

Nombre de lots soumis à un régime de défiscalisation (Robien, Borloo.....) : .....

**• LOCAUX D'HABITATION**

Nombre de lots gérés : ..... Dont ..... locaux professionnels ..... commerciaux.

Montant moyen des loyers, charges et taxes comprises : .....

## LES ANTECEDENTS

Avez-vous une assurance « loyers impayés » en cours ? OUI NON

Après de quelle compagnie ? .....

Avez-vous souscrit votre contrat par l'intermédiaire d'un courtier ? OUI NON

Si oui qui est votre courtier ? .....

Avez-vous souscrit votre contrat en direct, ou s'agit-il d'un contrat groupe ? DIRECT GROUPE

Etes-vous « souscripteur » ou « assuré » du contrat ?

A quelle date avez-vous souscrit ce contrat ?

Quelle est la date d'échéance principale de votre contrat ?

Quel était votre taux de prime initial ? ..... % ttc

Quel est votre taux de prime actuel ? ..... % ttc

Quel est le montant annuel de votre prime ? .....

Quelle est la raison de la modification de votre taux de prime ? .....

Quel était votre rapport sinistre sur prime pour les 5 dernières années ? .....

Année n-4.....% Année n-3.....% Année n-2.....% Année n-1.....% Année n.....%

Avez-vous résilié votre contrat ? OUI NON A quelle date ? .....

Pour quel(s) motif(s) voulez vous changer de compagnie ? .....

.....

.....

Votre contrat a-t'il été résilié par votre assureur ? OUI NON A quelle date ? .....

Pour quel motif ? .....

.....

.....

Combien de lots assurez-vous actuellement ? .....

Nous vous prions de joindre à votre demande, les rapports « sinistre à prime », communiqué par votre précédent assureur sur les 5 dernières années.

Sans ces documents émanant de l'assureur, aucune proposition ne pourra être faite.

Vous souhaitez être : « souscripteur » du contrat / « assuré » du contrat

**1. GRI - Loyers impayés « baux d'habitation »****LOYERS IMPAYES**

- Prise en charges du loyer et des charges (provision, rappel et taxe d'ordures ménagères)
- Garantie ILLIMITEE DANS LE TEMPS.
- 80 000 euros par sinistre. Sans franchise.
- Prise en charge des frais de procédure d'expulsion et de recouvrement.
- Garantie applicable aux baux mixtes (professionnel et d'habitation principale), aux garages et aux logements de fonction.
- Agrément des locataires sous 48h00 (en option)
- Prise en charge :
  - du préavis dû par le locataire;
  - de 3 mois de loyer et charges après le déménagement furtif du locataire constaté par PV d'huissier.
  - des indemnités d'occupation des lieux, dues par le locataire ;
  - de la conduite de la procédure et des frais d'expulsion et de recouvrement ;

**DETERIORATIONS IMMOBILIERES**

- La garantie est LIMITEE DANS SON MONTANT à la somme de 8.000 euros T.T.C. par sinistre et par locataire.
- Les frais d'état des lieux de sortie établi par huissier, à concurrence de 155 euros T.T.C. maximum par sinistre.
- Une franchise égale au dépôt de garantie.
- Vétusté calculée, à partir de la date de construction ou de la dernière réfection, sur la base de 3% par an les deux premières années, 6% par an les années suivantes. Une vétusté de 50% sera appliquée au bout 7 ans. Une vétusté de 100% au bout de 10 ans. Sans justificatif de date de dernière réfection c'est la date de construction qui sera retenue pour le calcul de la vétusté du bien considéré.

**DEFENSE RECOURS**

- Un seuil d'intervention de 305 Euros
- Notre engagement maximum par litige et par an est fixé à 15 000 €TTC.

**2. GRI – Vacance Locative**                      oui                      non

Garantie 3 mois 100% du loyer en principal

- Franchise de 2 mois
- Franchise de 3 mois en cas de préavis réduit
- La garantie est limitée à 9150 euros par sinistre.

Le proposant soussigné déclare que toutes les réponses et déclarations faites dans la présente sont sincères et à sa connaissance exactes, afin de permettre à l'assureur de ce faire une juste appréciation des risques.

Toute réticence et toute déclaration intentionnellement fausse, toute omission ou déclaration inexacte, sont soumises, selon les cas, aux sanctions des articles L 113-8 et L113-9 du Code des Assurances.

Il est rappelé que la proposition d'assurance n'engage ni le proposant ni l'assureur et que seul le contrat constate leur engagement réciproque.

Signature et cachet du PROPOSANT

Signature et cachet de l'intermédiaire

Fait à .....

Le .....